

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement  
parc. Magmas et Volcans - 1ère année**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement parc. Magmas et Volcans - 1ère année comme suit :

**Membres du jury**

MEDARD Etienne, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

PLANCHE Celine, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

**Semestre 1**

LAUBIER Muriel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MENAND Thierry, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

COLOMB Aurelie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

**Semestre 2**

LAUBIER Muriel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MENAND Thierry, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

COLOMB Aurelie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024